

Ministère du travail, de l'emploi
et de la Sécurité Sociale

Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

Direction de l'Emploi
de la wilaya de Tizi-Ouzou

Rectorat de l'Université de
MOULOU D MAMMERY
de Tizi-Ouzou

**CONVENTION
D'EXECUTION**

Entre

Le Rectorat de l'Université de MOULOU D MAMMERY
de Tizi-Ouzou

Et

La Direction de l'Emploi de la wilaya de Tizi-Ouzou



La présente convention cadre est conclue entre

*Le Rectorat de l'Université de MOULOUD MAMMARI de Tizi-Ouzou,
représentée par Monsieur le Professeur TESSA - AHMED, Recteur*

D'une part ;

Et

*La Direction de l'Emploi de la wilaya de Tizi-Ouzou, - Cité
Administrative de la Wilaya de Tizi-Ouzou -, représentée par son
Directeur, Monsieur AOUCI MUSTAPHA*

D'autre part ;

Les deux parties ont convenu ce qui suit :



Article 1^{er} : Dispositions Générales

Le présent règlement intérieur du Comité Mixte est pris en application des dispositions des articles 5 et 6 de la convention cadre de partenariat, signé le 09 Mars 2017 entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la promotion, le développement et l'encouragement de l'initiative entrepreneuriale du milieu universitaire.

Article 2 :

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité Local Mixte désigné ci-après « Le Comité ».

Article 3 : Composition et missions du Comité

Le Comité est constitué des membres suivants :

- Un (01) représentant de la Direction de l'Emploi de Wilaya ;
- Deux (02) représentants de l'Antenne Locale de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes ;
- Trois (03) représentants de l'établissement Universitaire ;

Au-delà de l'existence de trois (03) établissements universitaires dans la même wilaya, il sera alors procédé à la désignation d'un représentant par



